

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CHAZEL**

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue au bureau municipal, mardi le 9 février 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Armande Bouchard, Yves Frappier, Marcel Bouchard, François Laprise et René Frappier formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, secrétaire-trésorière était aussi présente.

Cette séance est tenue à huis clos.

### **RÉSOLUTIONS**

#### **SÉANCE À HUIS CLOS**

**2021-02-021**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et qui a continuellement été renouvelé par voie de décrets successifs depuis cette date;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité se trouve au niveau d'alerte orange et qu'en conséquence, il est requis de favoriser toute rencontre à distance, selon les moyens technologiques disponibles;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en présentielle, vidéoconférence ou téléphonique.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et qu'elle soit sous enregistrement.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-02-21**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier, Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);

QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2021-02-22**

#### **DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2021**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2021 soit accepté tel que présenté.

#### **ADOPTION DES COMPTES**

**2021-02-23**

Il est proposé par le conseiller René Frappier, Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de trente-quatre mille deux cent soixante-dix dollars et soixante-seize sous (34 270.76 \$) pour les fournisseurs et un montant de trois mille huit cent quatre-vingt-huit dollars et soixante sous (3 888.60 \$) pour les salaires, pour un total de trente-huit mille cent cinquante-neuf dollars et trente-six sous (38 159.36 \$).

---

Priscillia Lefebvre  
Secrétaire-trésorière

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DU  
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

**2021-02-24**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,  
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le rapport financier pour l'année 2020 soit accepté tel que présenté par Madame Manon Labrecque, technicienne en comptabilité chez Daniel Tétreault CPA Inc.

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

**2021-02-25**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,  
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les intérêts pécuniaires ont été déposés à cette séance du conseil et que le maire, monsieur Daniel Favreau, et les conseillers (ères) suivants (tes) : Armande Bouchard, Yves Frappier, Marcel Bouchard, François Laprise et René Frappier ont remis le formulaire à la directrice générale.

**RENOUVELLEMENT DES  
TÂCHES DES ÉLUS**

**2021-02-26**

Il est proposé par le conseiller François Laprise,  
Appuyé par le conseiller René Frappier,  
Et résolu à l'unanimité conseillers (ères) présents (tes) que les tâches des élus soient définies comme suit :

**Maire : Daniel Favreau**

Relations publiques  
Aqueduc et assainissement des eaux  
Comité Bellefeuille

**Conseiller siège # 1 : Marcel Bouchard**

Comité de développement  
Tourisme  
MADA  
Suivi administratif (signature des factures)  
Maire suppléant

**Conseiller siège # 2 : François Laprise**

Régie des déchets  
Environnement et sécurité civile  
Comité Bellefeuille  
Suivi des plaintes – nord de la rivière

**Conseiller siège # 3 : René Frappier**

Responsable sécurité routière  
Chemins  
Nouveaux arrivants

**Conseillère siège # 4 : Armande Bouchard**

Plaintes dans le village  
Nouveaux arrivants  
Signature des chèques  
Castors  
Comité des loisirs

**Conseiller siège # 6 : Yves Frappier**

Régie des incendies  
Suivi des plaintes – Sud de la rivière

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT  
DES TAXES MUNICIPALES**

**2021-02-27**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller François Laprise,

Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce 9 février 2021, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

**QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

**RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA** **2021-02-28**  
**D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**  
**DE LA MRC**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019;

**ATTENDU QU'**on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. Qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
2. Que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

**ATTENDU QUE** la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** 1<sup>er</sup> février 2019, le ministre a accordé à la municipalité de Chazel une prolongation de délai jusqu'au 21 mars 2021, pour adopter les règlements de concordance;

**ATTENDU QUE** la municipalité a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), de demander au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 21 mars 2022 afin que la municipalité de Chazel adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 185 SUR** **2021-02-29**  
**LES ANIMAUX**

**ATTENDU QUE** le conseil peut adopter des règlements concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la municipalité de Chazel ;

**ATTENDU QUE** la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la municipalité de Chazel ;

**ATTENDU QUE** le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38-002) ;

**ATTENDU QU'**afin de mettre en œuvre cette loi, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement

concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002) a été édicté le 12 janvier 2021 et est entré en vigueur le 3 mars 2021 ;

**ATTENDU QUE** la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens attribuée aux municipalités locales la responsabilité d'appliquer à toute personne, sur leur territoire, tout règlement pris pour son application;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 12 janvier 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Frappier, appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de la Municipalité de Chazel que le présent règlement soit adopté.

#### **EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

**2021-02-30**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,  
Appuyé par le conseiller François Laprise,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel fasse une demande auprès d'emploi d'été Canada pour offrir un travail étudiant au camping Haltes aux trois lacs.

#### **ACHAT D'UN DÉBIT MÈTRE**

**2021-02-31**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,  
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel accepte la soumission de Eau Claire Québec pour l'achat d'un débit mètre et l'installation de celui-ci, soit au montant de six mille six cent soixante-huit dollars et cinquante-cinq sous (6 668.55 \$) taxes incluses. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

#### **DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROJET DES SERVITUDES - ÉGOUT**

**2021-02-32**

**ATTENDU QU'**en date du 9 février 2021, nous avons dépensé trois mille neuf cent vingt-huit dollars (3 928 \$);

**ATTENDU QU'**un budget de quatre mille six cent soixante-neuf dollars (6 669 \$) a été approuvé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Laprise,  
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité approuve la demande de WSP pour augmenter le budget pour le projet des servitudes de deux mille cinq cent dollars (2 500 \$), excluant les taxes. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

#### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)**

**2021-02-33**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 153 697 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,  
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

#### **AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE MACAMIC-CHAZEL**

**2021-02-34**

**ATTENDU QUE** le conseil a octroyé, le 11 août 2020, le contrat à Hince et frères inc. pour les travaux de la route Macamic-Chazel au montant de 72 951.64 \$ ;

**ATTENDU QUE** la résolution n'a pas été écrite dans le procès-verbal du mois d'août ;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les travaux de la Route Macamic-Chazel, fait par Hince et Frères inc., ont été autorisés le 11 août 2020. Cette dépense a été autorisée par le conseil et des crédits étaient disponibles pour payer cette dépense.

**LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT,**  
**PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE**

**2021-02-35**

Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

Il est proposé par le conseiller François Laprise, Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la Municipalité de Chazel appuie la campagne initiée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) intitulée « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

**LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

**2021-02-36**

Action réussite est l'instance régionale de concertation sur la réussite éducative en Abitibi-Témiscamingue. Sa mission est de favoriser et soutenir la mobilisation collective régionale pour faire de la réussite éducative des tout-petits, des élèves et des étudiants des enjeux incontournables du développement social économique de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'ensemble des conditions gagnantes pour l'atteinte du plein potentiel des individus ont des impacts sur la réussite scolaire, la santé globale ainsi que sur la réponse aux grands besoins de main-d'œuvre qualifiée en Abitibi-Témiscamingue. Agir de façon concrète pour que chacun développe son plein potentiel assurera le dynamisme socioéconomique de la communauté.

Considérant que :

- Le contexte de la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue demeure sous la moyenne québécoise;
- Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

- La persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;
- Les journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue.

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Frappier, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

**ACHAT ENCRE À IMPRIMANTE** **2021-02-37**

**CONSIDÉRANT QUE** Priscillia Lefebvre, directrice générale, fait du télétravail;  
**CONSIDÉRANT QU'**elle prend son imprimante pour la municipalité;

Il est proposé par le conseiller René Frappier, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel achète l'encre pour l'imprimante de madame Lefebvre, puisqu'elle est en télétravail. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**TÉLÉTRAVAIL** **2021-02-38**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a annoncé de nouvelles restrictions suite à l'urgence sanitaire ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec oblige le télétravail ;

**ATTENDU QUE** plusieurs tâches au bureau peuvent se faire en télétravail ;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Frappier, Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

**QUE** le bureau municipal restera fermé au public et ce pour un temps indéterminé ;

**QUE** la directrice générale fera du télétravail pour un temps indéterminé ;

**QUE** la directrice générale doit être présente une fois par semaine au bureau municipal ;

**QUE** l'adjointe à la direction doit être présente au bureau municipal une fois par semaine et seulement quand la directrice générale sera présente.

**CONGÉ SEMAINE DE RELÂCHE** **2021-02-39**

Il est proposé par le conseiller René Frappier, Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'accepter que le bureau municipal soit fermé durant la semaine de relâche, soit du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2021 inclusivement.

**REPORT DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
DU 2 MARS 2021** **2021-02-40**

Il est proposé par le conseiller François Laprise, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance régulière qui devait avoir lieu le 2 mars 2021 est reportée au 9 mars 2021.

**LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE** **2021-02-41**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier, Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h15.

---

Daniel Favreau,  
Maire

---

Priscillia Lefebvre  
Secrétaire trésorière

**La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 9 mars 2021.**